Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_AXE1_13-DE

DEL n°260624B_AXE1_13

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du seize juin et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Bessière (en visioconférence), Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Octor, Perrard, Provost (+ pouvoir de M. Lequerré), Séchet.

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Guihéneuf, Louvrier.

Secrétaire de séance : M. Demarty

Trame noire : Mise à jour du plan de financement

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 12 avril 2023 de demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la trame noire,*

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 18 octobre 2023 actant la mise à jour précédente du plan de financement de la trame noire,*

Monsieur le président rappelle que le Parc naturel régional de Brière, en partenariat avec Territoire Énergie 44 et les intercommunalités du territoire, porte depuis 2023 un projet de « trame noire ».

Ce projet s'articule autour de deux axes principaux :

- la conduite d'une étude visant à élaborer une trame noire à l'échelle du territoire ;
- la construction et l'animation d'un plan de mobilisation des acteurs locaux (collectivités, EPCI, associations, entreprises, établissements scolaires et grand public).

Initialement prévu pour une durée de quatre ans, le projet a été prolongé jusqu'en 2027 afin de permettre la poursuite et le renforcement des actions engagées.

Le projet bénéficie d'ores et déjà du soutien financier de plusieurs partenaires : la Région Pays de la Loire, le Fonds Vert, Cap Atlantique, Saint-Nazaire Agglomération et le Département.

Une demande de cofinancement va être déposée auprès du FEDER.

…/…

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_AXE1_13-DE

Certaines subventions ayant d'ores et déjà été soldées ou étant en attente du versement du solde, une actualisation et un ajustement du plan de financement sont aujourd'hui nécessaires afin de tenir compte de l'évolution du calendrier, des besoins du projet et de la demande de cofinancement présentée au FEDER.

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants TTC	%
Dépenses de personnel (1 ETP du 15/02/2024 au 31/12/2027)	220 458,76 €	FEDER	143 123,65 €	46,37%
		Fonds vert	93 558,62 €	30,31%
		Région	36 960,00 €	11,98%
		Département	15 000,00 €	4,86%
Taux forfaitaire 40%	88 183,51 €	Saint-Nazaire Agglo	10 000,00 €	3,24%
		Cap Atlantique	10 000,00 €	3,24%
TOTAL	**308 642,27 €**	**TOTAL**	**308 642,27 €**	**100%**

La présente opération fait l'objet d'une de demande de subvention FEDER à hauteur de 143 123.65€. Il s'agit d'un montant prévisionnel. Le montant maximum cofinancé par le FEDER sera défini par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale et aux règles de gestion régionales en vigueur.

A noter, le plan de financement pourra être modifié par les services instructeurs, en fonction de l'instruction du dossier.

Monsieur le Président autorise M[redacted], Gestionnaire finances, Budgets, RH et projets, à déposer la demande de subvention auprès des services de la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **De valider la mise à jour du plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
17 juil. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.